

# CONTRAT DE ROYALTIES SUR VENTES

Ce contrat concerne les Souscripteurs ayant parrainé d'autres souscripteurs

Entre les parties :

**World Web Marketing**

**20-22 Wenlock Road  
London N1 7GU  
United Kindgom**

Ci-après dénommée le « Prestataire »

**Wearable Devices LLC  
616, Corporate WAY  
Valley Cottage, NY 10989  
USA**

Ci-après dénommée « Concepteur »

Et

Mme  Mr

Code Membre FR

Prénom  Nom

Adresse Rue

Adresse Suite

Ville  Code Postal

Pays  E Mail

Montant de souscription :  €, Notée « S » dans la suite du document

Ci-après dénommée « Partenaire »

**World Web Marketing agissant en tant que prestataire d'exécution, entre la société propriété du produit (le concepteur) et le partenaire.**

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 - Définitions :

- Souscription : Montant souscrit par le « partenaire ».
- Concepteur : La société ou la personne qui a conçu le produit dont il a l'entière propriété et bénéficiant à ce titre des fonds en vue du développement du produit.
- Produit : Le bracelet CT BAND, nom commercial CT BAND, et ses dérivés
- Royalties : Somme qui sera versée à titre de contrepartie commerciale.

### ARTICLE 2 – Objet :

Ce contrat est établi entre les parties dans le cadre suivant :

Le partenaire a participé au développement du produit en souscrivant à la campagne de crowd funding (financement participatif) sur gogetfunding et thecrowdfundersclub , via le club MultiWiN, celui-ci bénéficiera d'un ensemble de contreparties définies au préalable par le concepteur.

Ce contrat définit les modalités d'échange, et dans ce cadre : la durée, les conditions, les modalités de calcul et de versement de ces contreparties.

### ARTICLE 3 - Contrepartie :

En contrepartie de la souscription définie à l'article 1 et précisée dans le cadre de la campagne de crowd funding (financement participatif) sur GogetFunding et the Crowdfundersclub, le concepteur, via le prestataire, propose d'échanger une contrepartie définie et selon le montant souscrit par une « Royalties » selon les modalités définies à l'article 4

Le souscripteur déclare à cet effet, accepter cet échange, sur les bases de ce contrat, et autorise le Concepteur à le spécifier comme « contrepartie livrée », sur le site Indiegogo du projet.

### ARTICLE 4 – Royaltie

Une royalties est une somme définie contractuellement et versée à tout intermédiaire ou participant dans le cadre d'un contrat commercial, en contrepartie de ses services.

Dans la cadre de ce contrat, la « royalties » est définie sous forme d'un pourcentage de la marge sur les ventes du produit CT BAND .

a ) **Champ d'application** : l'intégralité des gammes et produits vendus selon les diverses formes de ventes prévues, à savoir , ici notées segments :

#### • Segment 1 : E-commerce :

Site de vente direct CT-BAND ([www.ct-band.com](http://www.ct-band.com))

#### • Segment 2 :

- Les réseaux classiques et internet de vente
- Les grands distributeurs Internet (Amazon, etc...)
- les Boutiques, Magasins spécialisés, et tous magasins et distributeurs souhaitant vendre le produit

#### • Segment 3 :

Les fabricants de montres et de bracelets de montres.

### b) Taux Global appliqué par segment

- Segment 1 : 11% du prix de vente hors taxes.
- Segment 2 : 10% du prix de vente hors taxe aux distributeurs et réseaux de vente.
- Segment 3 : 7% du prix de vente hors taxes aux fabricants.

### c) Formule de calcul de la Royalties

#### Variables :

- R = Royalties
- Ru = Royaltie Unitaire : **voir mode de calcul en annexe 2**
- Rs = Royaltie résiduelle : **Voir mode de calcul en annexe 3**
- N = Nombre de souscripteurs ayant souscrit au projet

**N est égal à 2500 pour le Produit CT BAND**

#### Formules de calcul de la Royaltie « R » :

**Formule B 1** : Si votre souscription « S » est de 125 €, et si « R » est inférieur ou égal au montant de votre souscription « S », Veuillez-vous référer aux modalités définies à l'annexe 4.

**Formule B 2** : Si votre souscription « S » est de 250 €, et si « R » est inférieur ou égal au montant de votre souscription « S », Veuillez-

vous référer aux modalités définies à l'annexe 5.

**Formule C 1** : Si votre souscription « S » est de 125 €, et si « R » est supérieur au montant de votre souscription, Veuillez-vous référer aux modalités définies à l'annexe 6

**Formule C 2** : Si votre souscription « S » est de 250 €, et si « R » est supérieur au montant de votre souscription, Veuillez-vous référer aux modalités définies à l'annexe 7

**d) Fréquence de calcul :**

Base mensuelle sur ventes mensuelles encaissées.

**e) Zone géographique prise en compte**

Il s'agit des pays sur lesquels les ventes CT BAND sont comptabilisées dans le cadre de ce contrat.

La liste des pays entrant dans la base de calcul pour les ventes réalisées, est définie en Annexe 1.

**f) Durée du contrat :**

3 ans à compter de la première commande. Périodes annuelles comptées à partir de la date de début des ventes, fin de mois.

**g) Période initiale :**

La période initiale, concernant le calcul des royalties sur ventes, se définit ainsi :

Si la première vente enregistrée est réalisée entre le 1<sup>er</sup> et le 6<sup>e</sup> jour du mois, alors le premier mois de ventes comptabilisé se terminera le 30 ou le 31 du même mois.

Si la première vente a lieu à partir du 7<sup>e</sup> jour du mois en cours, alors le premier « mois » de ventes comptabilisé se terminera le 30 ou le 31 du mois suivant.

**h) Modalités de paiement des royalties :**

Celles-ci seront payées de manière Mensuelle ou trimestrielle (selon le choix du partenaire) sur ventes encaissées.

Néanmoins, si pour un mois donné le montant « R » est inférieur à 60 €, le versement est décalé au mois suivant et ainsi de suite, jusqu' à ce que le montant « R » Cumulé soit égal ou dépasse 60€.

**i) Suivi des ventes et calcul :**

Le prestataire s'engage à fournir ces informations de ventes de manière mensuelle et Le partenaire aura ces informations directement sur son back office, sur le site [www.multiwinplan.com](http://www.multiwinplan.com) ou tout autre site qui pourra lui être communiqué plus tard.

**ARTICLE 5 - Condition Suspensive**

Ce contrat sera validé et deviendra effectif, dès la première commande d'au moins un produit à 149 € TTC au moins, par le partenaire en question. Couleur et texture au choix. Sur le site de vente du produit : [www.byriff.com](http://www.byriff.com) ou [www.ct-band.com](http://www.ct-band.com).

Le partenaire bénéficiera d'un « coupon » à usage unique, de remise initiale de 30% (trente pour cent) sur le prix de vente du produit qu'il aura choisi

Cette commande devra avoir lieu dans les deux semaines suivant la réception de son coupon , sur site de vente indiqué plus haut. Le partenaire en sera informé par mail.

A livraison du produit, si le partenaire ne souhaite pas conserver le produit, il pourra le retourner au vendeur, qui lui remboursera intégralement le montant de son achat, remise déduite.

Il n'y a pas de royalties versées sur toutes les commandes passées dans le cadre de cette condition suspensive.

**ARTICLE 6 - Conditions de distribution et d'achat préférentiel par le partenaire**

Si le partenaire souhaite acheter plusieurs produits, que ce soit pour son usage, ou pour le revendre, il lui suffira d'en faire la demande à ce moment-là auprès du concepteur qui lui communiquera une grille tarifaire et les modalités de distribution en fonction des quantités.

Ses achats sont alors comptabilisés comme ventes du segment 2 pour le calcul des royalties.

**ARTICLE 7 - Tarifs de vente grand public et prix de vente aux distributeurs et fabricants**

Ceux-ci sont librement fixés ou négociés par le concepteur avec ses différents circuits de distribution. Le prestataire ne s'engageant en aucune manière, ni n'interfère, sur les fixations de ces prix.

Les bases de prix qui seront pris en compte sur les différents segments étant le résultat de la moyenne des prix de vente Hors Taxes, négociés ou pratiqués

sur chaque segment et sur le nombre de ventes et au moment de ces ventes, ces prix pouvant varier dans le temps.

Ces prix ne prenant pas en compte les frais de transports.

Voir exemple de calcul en annexe 3

#### **ARTICLE 8 - Transfert de responsabilité**

Le concepteur du produit CT-BAND a tout droit de transférer la responsabilité d'exécution de ce contrat à toute autre société de son choix sans que cela change les termes et les obligations liées à ce contrat.

#### **ARTICLE 9 - Cession d'activité sans cession de la Société Propriétaire du produit (Concepteur)**

Si dans le cadre de la cession de l'activité, c'est-à-dire de l'activité liée au produit objet de ce contrat, à un nouveau propriétaire, les termes de ce contrat sont de facto transférés dans le même cadre et obligations définis à l'article 8

#### **ARTICLE 10 – Cession de la Société propriétaire du Produit (Concepteur)**

Si la société propriétaire du produit est rachetée par une autre entreprise, de manière partielle à plus de 50% ou totale, et que le nouveau propriétaire ou la nouvelle direction ne souhaite pas appliquer les clauses de ce contrat. Il est spécifié et accepté par les parties que 20% (vingt pour cent) du prix de la cession totale ou partielle sera versé en tant qu'indemnité et dans la limite des formules B1 ou B2 ou C1 ou C2, selon le cas, étendues sur le restant de la durée du contrat, au partenaire.

#### **ARTICLE 11 - Cessation d'activité de la société propriétaire du Produit**

Si la société propriétaire du produit est amenée à cesser son activité par manque d'actifs ou insuccès du produit sur le marché, ce contrat devient caduc. Le partenaire déclare renoncer à tout recours auprès des autorités compétentes au titre de ce contrat.

#### **ARTICLE 12 - Arrêt de fabrication du produit**

En cas d'arrêt de fabrication du produit, les parties conviennent que le contrat devient caduc par

définition et n'entraîne aucune indemnité à ce titre. Le partenaire déclare renoncer à tout recours auprès des autorités compétentes au titre de ce contrat.

#### **ARTICLE 13 - Ayants droits**

Ce contrat est transférable aux ayants droits du partenaire sous réserve d'un accord écrit par l'ayant droit capable ou d'un acte sous seing privé ou notarié en cas d'incapacité ou de décès.

#### **ARTICLE 14 – Limites de responsabilité**

Le prestataire agit en tant qu'intermédiaire entre le Concepteur et le partenaire. Elle ne peut être tenue pour responsable du non-paiement des royalties par celle-ci.

En cas de cessation de paiement des royalties selon l'article 4 de ce contrat, et hors cas prévus dans les articles 8, 9, 10, 11 et 12, le partenaire pourra demander au prestataire de relancer la société propriétaire du produit et dans le cas de non réponse dans un délai de deux mois, d'engager une procédure de recouvrement auprès de celle-ci.

#### **ARTICLE 15 – Force majeure**


Ni le partenaire, ni le concepteur ne peuvent être tenus responsables en cas de situations exceptionnelles telles que définies par la Chambre de Commerce Internationale (ICC)

#### **ARTICLE 16 – Modification**

Toute modification éventuelle du contrat, des prestations complémentaires fournies par l'une ou par l'autre des parties fera l'objet d'un avenant au contrat sans en modifier la substance essentielle.

#### **ARTICLE 17 – Juridiction**

Tous différents relatifs à la validité, à l'interprétation, et à l'exécution du présent contrat sont soumis à la loi britannique et aux juridictions britanniques

Fait à	<input type="text"/>	Le :	<input type="text" value="10/01/2016"/>
Nom	<input type="text"/>	Signature 	
Prénom	<input type="text"/>		

**Ce contrat est considéré comme approuvé par les deux parties dès validation du questionnaire et de la réception du mail de confirmation, par le partenaire, de ce questionnaire.**

**Merci de scanner ce contrat, lorsque signé et de le télécharger dans votre back Office la page de Signature ( page 5 )**

## ANNEXE 1

Zone géographique prise en compte pour le calcul des Royalties

<b>Amérique du Nord</b>
USA
Canada

## ANNEXE 2

Mode de calcul de la « Royalty unitaire » Ru

Segment								
1		Prix de vente	X	Quantité	X	% de royaltie		
2	+	Prix de vente moyen	X	Quantité	X	% de royaltie		
3	+	Prix de vente moyen	X	Quantité	X	% de royaltie		
	/	Nombre de souscripteurs						= Ru

**Exemple** Les quantités et les prix sont choisis à titre d'exemple et que sans que cela constitue un engagement sur ceux-ci

	Prix Moyen	Quantité	CA hors taxes	% de Royaltie	Royaltie Globale
Segment 1	100,00	5 000	500 000,00	11%	55 000,00
Segment 2	80,00	5 000	960 000,00	10%	96 000,00
Segment 3	70,00	6 000	1 260 000,00	7%	88 200,00
	Total		2 720 000,00		239 200,00
	Nombre de souscripteurs		1000	Ru =	239,20

**Ru** est la royaltie unitaire calculée sur les ventes encaissées d'un mois et servant de base au calcul de royaltie du contrat

Note : Ru est divisée par 2 pour les souscriptions à 125 €

## ANNEXE 3

### Mode de calcul de « Rs »

Lorsque la royauté calculée sur l'ensemble des souscripteurs, selon la formule : Royauté Totale/ Nombre de souscripteurs est supérieure à 250 € pour ceux qui ont investis 250 € ou 125€ pour ceux qui ont investis 125 € alors ce sont les formules C1 et C2 qui sont appliquées, elles-mêmes basées sur le calcul de la Royauté résiduelle « Rs »

- ❖ On note « N » = le nombre total de souscripteurs
- ❖ On Note « E1 » = Le nombre de souscripteurs sans filleuls souscripteurs et ayant souscrit eux même 125€
- ❖ On note « E2 » = Le nombre de souscripteurs sans filleuls souscripteurs et ayant souscrit eux même 250€
- ❖ On note « P 1 » = Le nombre de Souscripteurs ayant au moins un filleul Souscripteur lui-même. et ayant souscrit eux même 125 €
- ❖ On note « P 2 » = Le nombre de Souscripteurs ayant au moins un filleul Souscripteur lui-même. et ayant souscrit eux même 250 €

Alors :  $N - (E1 + E2) = P1 + P2$

- ❖ On Note « R Globale » , le total des Royautés dues au titre d'un mois de ventes encaissées du produit
- ❖ On note « R Base », le total des Royautés dues pour « R » égal au montant souscrit ( pour chaque souscripteur )

Donc « R base » =  $E1 \times 125 + E2 \times 250 + P1 \times 125 + P2 \times 250$

- ❖ On note « Rs Total » , la royauté résiduelle Totale

Donc « Rs Total » = « R Globale » - « R base »

Donc Rs = « Rs Total » / ( P1 + P2 )

L'exemple ci-dessous permet de suivre précisément le calcul

	Prix Moyen	Quantité		CA hors taxes	% de Royauté		Royauté Globale
Segment 1	100,00	20 000		2 000 000	11%		220 000 €
Segment 2	80,00	30 000		2 400 000	10%		240 000 €
Segment 3	70,00	60 000		4 200 000	7%		294 000 €
				8 600 000		R Globale =	754 000,00 €
Nombre de souscripteurs total pour la campagne CT WATCH						1000	
Nombre de souscripteurs sans filleul souscripteur ayant souscrits 125 €		E1		225			28 125,00 €
Nombre de souscripteurs sans filleul souscripteur ayant souscrits 250 €		E2		453			113 250,00 €
Nombre de souscripteurs avec Filleuls et ayant souscrits 125 €		P1		78			9 750,00 €
Nombre de souscripteurs avec Filleuls et ayant souscrits 250 €		P2		244			61 000,00 €
Total des Royautés dus à hauteur de "R"						R base =	212 125,00 €
Solde	Montant total des royautés dues aux membres avec Filleuls			R Globale - R Base =		R résiduel Total	541 875,00
	Nombre de souscripteurs avec filleul (s) souscripteur(s)					P1+P2 =	322
	R résiduel Total / (P1 +P2) =					<b>Rs</b>	<b>1 682,84</b>

Note : le nombre de souscripteurs de chaque catégorie est donné à titre d'exemple. Le Nombre exact de chaque catégorie étant affiché dans votre calcul de Royautés

## Annexe 4

Formule basée sur une souscription de 125 €, Avec « Ru » inférieur ou égal à 125 €

FORMULE DE CALCUL DE ROYALTIE B 1							
Vous		64%	x				Ru
Rang 1	+	16%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	X Ru
Rang 2	+	8%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	X Ru
Rang 3	+	4%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	X Ru
Rang 4	+	3%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	X Ru
Rang 5	+	2%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	X Ru
Rang 6	+	1%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	X Ru
Rang 7	+	1%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	X Ru

Cet exemple , calcul de la royaltie « R » due pour un mois donné, au titre de ce contrat, en fonction de la Royaltie unitaire « Ru » du mois, et se base sur un nombre hypothétique de filleuls par rang, choisi pour la compréhension du calcul et sur la valeur « Ru » , prise en exemple dans ce même contrat

Rang	Nombre	Montant	Taux	Ru	Royaltie
Vous			64%	119,60 €	76,54 €
Rang 1	3	250,00 €	16%	119,60 €	57,41 €
	1	125,00 €	16%	119,60 €	19,14 €
Rang 2	4	250,00 €	8%	119,60 €	38,27 €
	2	125,00 €	8%	119,60 €	19,14 €
Rang 3	18	250,00 €	4%	119,60 €	86,11 €
	10	125,00 €	4%	119,60 €	47,84 €
Rang 4	17	250,00 €	3%	119,60 €	61,00 €
	22	125,00 €	3%	119,60 €	78,94 €
Rang 5	9	250,00 €	2%	119,60 €	21,53 €
	8	125,00 €	2%	119,60 €	19,14 €
Rang 6	5	250,00 €	1%	119,60 €	5,98 €
	2	125,00 €	1%	119,60 €	2,39 €
Rang 7	4	250,00 €	1%	119,60 €	4,78 €
	1	125,00 €	1%	119,60 €	1,20 €
<b>Total</b>	<b>106</b>		<b>99%</b>		<b>538,20 €</b>

**Ru** est la royaltie unitaire calculée sur les ventes encaissées d'un mois et servant de base au calcul de royaltie du contrat

Dans cet exemple, la valeur Ru , prise à partir de l'exemple de l'annexe 2 est divisée par deux, car la souscription est de 125 €

## ANNEXE 5

Formule basée sur une souscription de 250 €, Avec « Ru » inférieur ou égal à 250 €

FORMULE DE CALCUL DE ROYALTIE B 2								
Vous		64%	x					Ru
Rang 1	+	16%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Ru
Rang 2	+	8%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Ru
Rang 3	+	4%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Ru
Rang 4	+	3%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Ru
Rang 5	+	2%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Ru
Rang 6	+	1%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Ru
Rang 7	+	1%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Ru

Note : Pour plus de clarté, pour les souscriptions de 125€ c'est la « Ru » qui est divisée par deux, ce qui donne le même résultat

### Exemple

Cet exemple , calcul de la royaltie « R » due pour un mois donné, au titre de ce contrat, en fonction de la Royaltie unitaire « Ru » du mois, et se base sur un nombre hypothétique de filleuls par rang, choisi pour la compréhension du calcul et sur la valeur « Ru » , prise en exemple dans ce même contrat

Rang	Nombre Filleuls	Montant Souscrit	Taux	Ru	Royaltie
Vous			64%	239,20 €	153,09 €
Rang 1	3	250,00 €	16%	239,20 €	114,82 €
	1	125,00 €	16%	119,60 €	19,14 €
Rang 2	4	250,00 €	8%	239,20 €	76,54 €
	2	125,00 €	8%	119,60 €	19,14 €
Rang 3	18	250,00 €	4%	239,20 €	172,22 €
	10	125,00 €	4%	119,60 €	47,84 €
Rang 4	17	250,00 €	3%	239,20 €	121,99 €
	22	125,00 €	3%	119,60 €	78,94 €
Rang 5	9	250,00 €	2%	239,20 €	43,06 €
	8	125,00 €	2%	119,60 €	19,14 €
Rang 6	5	250,00 €	1%	239,20 €	11,96 €
	2	125,00 €	1%	119,60 €	2,39 €
Rang 7	4	250,00 €	1%	239,20 €	9,57 €
	1	125,00 €	1%	119,60 €	1,20 €
<b>Total</b>	<b>106</b>		<b>99%</b>		<b>889,82 €</b>

Note : les souscriptions de 125€ ont une « Ru » est divisée par deux.

## ANNEXE 6

Formule basée sur une souscription de 125 €, Avec « Ru » dépassant 125 € impliquant d'utiliser « Rs »

FORMULE DE CALCUL DE ROYALTIE C 1							
Vous						125 €	
Rang 1	+	16%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	Rs
Rang 2	+	8%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	Rs
Rang 3	+	4%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	Rs
Rang 4	+	3%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	Rs
Rang 5	+	2%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	Rs
Rang 6	+	1%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	Rs
Rang 7	+	1%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	50% pour chaque souscription 250 € Ou 100% pour chaque souscription 125 €	Rs

Rang	Nombre Filleuls	Montant Souscrit	Taux	RS	Royaltie
Vous					125,00 €
Rang 1	3	250,00 €	16%	841,42 €	403,88 €
	1	125,00 €	16%	841,42 €	134,63 €
Rang 2	4	250,00 €	8%	841,42 €	269,25 €
	2	125,00 €	8%	841,42 €	134,63 €
Rang 3	18	250,00 €	4%	841,42 €	605,82 €
	10	125,00 €	4%	841,42 €	336,57 €
Rang 4	17	250,00 €	3%	841,42 €	429,12 €
	22	125,00 €	3%	841,42 €	555,34 €
Rang 5	9	250,00 €	2%	841,42 €	151,46 €
	8	125,00 €	2%	841,42 €	134,63 €
Rang 6	5	250,00 €	1%	841,42 €	42,07 €
	2	125,00 €	1%	841,42 €	16,83 €
Rang 7	4	250,00 €	1%	841,42 €	33,66 €
	1	125,00 €	1%	841,42 €	8,41 €
<b>Total</b>	<b>106</b>		<b>99%</b>		<b>3 372,88 €</b>

## ANNEXE 7

Formule basée sur une souscription de 250 €, Avec « Ru » dépassant 250 € impliquant d'utiliser « Rs »

FORMULE DE CALCUL DE ROYALTIE C 2								
Vous						250 €		
Rang 1	+	16%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Rs
Rang 2	+	8%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Rs
Rang 3	+	4%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Rs
Rang 4	+	3%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Rs
Rang 5	+	2%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Rs
Rang 6	+	1%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Rs
Rang 7	+	1%	X	Nombre de filleuls souscripteurs sur ce Rang	X	100% pour chaque souscription 250 € Ou 50% pour chaque souscription 125 €	X	Rs

### Exemple

Rang	Nombre Filleuls	Montant Souscrit	Taux	RS	Royaltie
Vous					250,00 €
Rang 1	3	250,00 €	16%	1 682,84 €	807,76 €
	1	125,00 €	16%	841,42 €	134,63 €
Rang 2	4	250,00 €	8%	1 682,84 €	538,51 €
	2	125,00 €	8%	841,42 €	134,63 €
Rang 3	18	250,00 €	4%	1 682,84 €	1 211,65 €
	10	125,00 €	4%	841,42 €	336,57 €
Rang 4	17	250,00 €	3%	1 682,84 €	858,25 €
	22	125,00 €	3%	841,42 €	555,34 €
Rang 5	9	250,00 €	2%	1 682,84 €	302,91 €
	8	125,00 €	2%	841,42 €	134,63 €
Rang 6	5	250,00 €	1%	1 682,84 €	84,14 €
	2	125,00 €	1%	841,42 €	16,83 €
Rang 7	4	250,00 €	1%	1 682,84 €	67,31 €
	1	125,00 €	1%	1 682,84 €	16,83 €
<b>Total</b>	<b>106</b>		<b>99%</b>		<b>5 433,15 €</b>

## ANNEXE 8

### Exemple de calcul de moyenne de prix, sur segment 2

Les prix négociés avec chaque distributeur, fabricant etc... peuvent varier en fonction tant des prix de revient que de considérations marketing ou encore de prise de marché ou de concurrence. Enfin, ces prix varient en fonction des volumes commandés.

Le prix, considéré dans le cadre du calcul des royalties est alors une moyenne, sur chaque segment, selon l'exemple de calcul suivant, sur le segment 2:

Il est possible d'avoir un distributeur avec lequel le prix négocié pour 1 million de pièces soit de 78€56 et le prix négocié avec un autre distributeur pour 100 000 pièces soit de 87€74

le calcul de la moyenne est alors :

$$(1\ 000\ 000 \times 78.56 + 100\ 000 \times 87.74) / (1\ 000\ 000 + 100\ 000)$$

La moyenne sera alors de : **79€39 pièce**. Ces prix ne sont pas contractuels, ils ne sont utilisés qu'à titre d'exemple et de compréhension.

Et cela, en fonction du nombre de distributeurs et des volumes achetés par chacun.